

Les Artistes Scéens

Salon dit « d'Automne » ([Œuvres sous verre et Sculptures](#))

à

L'ANCIENNE MAIRIE

68 Rue HOUDAN (face à l'église)

Du **Lundi 4 Novembre** au **Lundi 11 Novembre 2018 inclus**

Vernissage : Mercredi 6 Novembre à 19h30

Règlement du Salon

Inscription : Remplir la fiche individuelle d'inscription ci-jointe et la retourner **impérativement pour le 1^{er} Octobre au plus tard.**

à Madame HENRIOT, 19 avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY.

Il est indispensable d'avoir renvoyé sa fiche à temps pour pouvoir exposer.

Dépôt des œuvres : sur place, le **Samedi 2 Novembre de 9 heures 30 à 12 heures.**

Ancienne Mairie, 68 rue HOUDAN.(Face à l'Eglise)

Nombre des œuvres :

Il sera demandé:

-Soit **une grande œuvre**, dont la **largeur** sera comprise entre **60cm et 90 cm**, (Format carré entre 60cm et 90cm de côté)

-Soit **deux œuvres** dont les **largeurs additionnées ne dépasseront pas 80 cm**, (format carré 40cm de côté), ou dont les **hauteurs additionnées ne dépasseront pas 90 cm**, cadre compris.

Les sculpteurs pourront exposer une sculpture. Il leur est demandé **d'apporter leur socle** et **de prévoir un système de fixation de l'œuvre sur le socle.**

Présentation :

Les œuvres devront être présentées **sous verre et encadrées avec simplicité. Les sous-verre à pinces seront refusés.**

Ne pas oublier le système d'accrochage qui devra être solide.

Le titre de l'œuvre et le nom et l'adresse de l'auteur seront inscrits au dos de l'œuvre.

Il ne sera toléré aucune dérogation à ces instructions.

Sélection :

Souhaitant maintenir la qualité de nos Salons, nous proposons aux artistes qui hésiteraient sur le choix de l'œuvre ou des œuvres à exposer, de venir les présenter à un Comité réduit qui pourrait les conseiller, le **Jedi 31 Octobre de 17h30 à 19h**, dans une salle des **GARAGES**, 20 rue des Imbergères. **Les Artistes n'ayant pas encore participé à nos Salons, sont priés de venir, ce même jour, présenter l'œuvre ou les œuvres qu'ils désireraient exposer.**

Chaque artiste choisit lui-même l'œuvre ou les œuvres qu'il souhaite proposer. Un jury décidera des choix définitifs à faire pour exposer au Salon. Les artistes non acceptés seront prévenus individuellement. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Exclusions :

Les copies ou les œuvres pouvant porter atteinte à la bonne tenue de l'exposition ne seront pas admises.

Droit d'accrochage : Il est de 20 Euros.

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour exposer : 20 Euros (cotisation **2019**). La cotisation donne le droit de participer aux réunions mensuelles et aux activités de l'Association. Cette somme restera acquise à l'Association quelle que soit la décision du jury.

Le règlement se fera sous forme de **deux chèques** : 20 Euros (droit d'accrochage) + 20 Euros (adhésion 2019) joints à l'inscription. **Chèques à l'ordre des Artistes Scéens.**

Accrochage :

L'accrochage est assuré par le comité de l'Association. **Aucun échange ni décrochage ni changement de place n'est autorisé pendant la durée du Salon.**

Assurance :

Les «Artistes Scéens» déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les détériorations, vol, incendie, avaries, inconvénients de toute nature, quel qu'en soit le motif, pouvant survenir aux œuvres déposées ou exposées dans le cadre de ce Salon ou non retirées à la date prescrite. Les exposants pourront, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle.

Vente :

Il serait souhaité un don de 10% du montant des ventes éventuelles.

Récompenses :

Le Jury décernera plusieurs prix. Les artistes récompensés par un prix ne peuvent être désignés pendant une période de 2 ans.

Retrait :

Le Lundi 11 Novembre de 18 heures à 19 h 30 ou le Mardi 12 Novembre de 9h30 à 12h, pour ceux qui ne pourraient pas venir le Lundi
Il n'est pas possible de laisser les œuvres au-delà de cette date. **En cas d'impossibilité, les faire reprendre par une tierce personne.**

Aucun retrait ne sera autorisé en dehors des heures prévues.

Ouverture du Salon :

Le salon sera ouvert du **Mardi 5 Novembre au Mardi 11 Novembre à 18 Heures**. En semaine, de 14 h à 19 h, **Dimanche 10 Novembre de 9h30 à 19h**, le **Mardi 11 Novembre de 9h30 à 18h**.

Permanences :

Les artistes exposants sont priés de s'associer à la garde du Salon. Pour se faire, il leur est demandé de se munir de leur agenda afin de choisir une plage horaire qui leur permettra d'assurer cette garde qui s'avère **indispensable**, étant donnée la disposition des lieux.

Dates à retenir

Inscription : **1^{er} Octobre, dernier délai.**

Dépôt : **Samedi 2 Novembre, de 9 h30 à 12 h**

Vernissage : **Mercredi 6 Novembre à partir de 19h**

Retrait : **Mardi 11 Novembre de 18 h à 19 h 30 h**

Renseignements au 01 47 02 49 60 ou 06 81 97 66 83